

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
MERCREDI 31 MARS 2021**

L'an deux mil vingt, le 11 mars, le Conseil d'administration du C.C.A.S de Ville-en-Vermois, dûment convoqué et représenté, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Ville-en-Vermois à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean-François PELLEGRINI, Vice-Président.

Convocation : le 22 mars 2021

Étaient présents : Mesdames BARRAGAN, OSSOLA, COLNOT, BOUTILLIAT, PAPIS, SCHUELLER et Messieurs GOSSET, PELLEGRINI.

Pouvoir : M. GUILLAUME à Mme OSSOLA

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme BARRAGAN

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 20h30, puis il demande si le compte rendu 21 octobre 2020 fait l'objet d'observation. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté.

Après le constat des membres présents, Mme BARRAGAN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1) Thème : Finances locales

Sous thème : Décision budgétaire

Del. 01/2021 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Vice-Président préside le vote du compte administratif.

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>	prévu :	5 005.20 €
	réalisé :	3 869.73 €
<i>Recettes</i>	prévu :	5 005.20 €
	réalisé :	5 668.53 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	1 798.80 €
Résultat global	1 798.80 €

Sur la proposition de M. le Vice-Président, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

2) Thème : Finances locales

Sous thème : Décision budgétaire

Del. 02/2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Trésorier Principal de Saint Nicolas de Port, comptable du CCAS, a communiqué le compte de gestion 2020 ; il constate toutes les opérations passées au cours de l'exercice. Celui-ci est conforme au compte administratif.

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le compte de gestion 2020 du Trésorier Principal de Saint Nicolas de Port.

3) Thème : Finances locales

Sous thème : Décision budgétaire

Del. 03/2021 - CONSTATATION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 6.40 €
- un excédent reporté de : 1 805.20 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 798.80 €

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT : 1 798.80 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 1 798.80 €

4) Thème : Finances locales

Sous thème : Décision budgétaire

Del. 04/2020 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après avoir délibéré sur la totalité des postes du budget

Balance générale

Dépenses	4 998.80 €
Recettes	4 998.80 €

Le Conseil d'Administration, décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2021.

Informations et questions diverses

- Remerciements de nombreux habitants pour le colis de Noël qui leur a été offert. Il est proposé de renouveler le mode d'apport des colis 2021 comme en 2020.
- Discussion sur les masques et la vaccination

Séance levée à 21h00